

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 19 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, vingt heures et trente minutes, le Vendredi 19 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Étaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{eur} COTTEL, M^{mes} DIRUY, BRUNET, LEBRUN, Adjoint, M^{eurs} METAIS, CHARPENTIER, ANSARD, DELAFOSSE, BIENAIME, DUBOIS, M^{mes} HETELAY, FRANCIERE, GAPENNE, PRUVOST, LASORNE.

Absents excusés :

M. LOGNON qui donne pouvoirs à M. METAIS,
M. LETHELLIEZ qui donne pouvoirs à M. BIENAIMÉ,
M. PACCEU qui donne pouvoirs à Mme LEBRUN,
M. VANDEWALLE.

Absente : Mme DEMORY

Secrétaire de séance : M^{me} FRANCIERE.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal,

-Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Budget primitif 2019 préalablement étudié en commission des finances. Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 3 476 803.00 € et en section d'investissement à 620 939.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, des subventions suivantes :

- L'AMUSEON LES NIGELLES	1 500.00 €
- TENNIS CLUB	70.00 €

ECOLE HECTOR MALOT - CHAUFFAGE

-Où la proposition de Monsieur le Maire tendant au remplacement de la chaudière de l'école Hector Malot et à la création de réseaux de chauffage avec raccordement au restaurant scolaire ;

-Vu le projet présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux susmentionnés,

-adopte le plan de financement prévisionnel se rapportant à cette opération et se présentant comme suit :

DEPENSES	RECETTES
	Conseil Départemental : 12 500.00 €
	Commune de FLIXECOURT 44 950.00 €
COUT TOTAL	<u>57 450.00 €</u>

-autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 12 500.00 € dans le cadre de la contractualisation actée entre le Département et la Communauté de Communes Nièvre et Somme (assiette éligible : 50 000.00 €),

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.